



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédérale des affaires étrangères DFAE
Direction du développement et de la coopération DDC
Bureau de la coopération suisse au Bénin

Cahier des charges – Procédure sur invitation

Recrutement d'un Backstopping pour la phase 3 du Programme de Développement des Infrastructures Économiques et Marchandes au Bénin (PDIEM)

Durée : 16.10.2023 à 30.06.2026 au Bénin (32,5 mois)

La présente procédure se fonde sur la loi fédérale du 21 juin 2019 sur les marchés publics (LMP, RS 172.056.1) et sur l'ordonnance du 12 février 2020 sur les marchés publics (OMP, RS 172.056.11).

05.07.2023

Table des matières

1.	Abréviations	3
2.	Objet du document	4
3.	Objet et contenu du mandat	4
	3.1. Contexte	4
	3.2. Préimplication	5
	3.3. Objectif	5
	3.4. Contenu du mandat	5
	3.5. Quantité estimée pour la mission	7
	3.6. Echancier	10
4.	Critères d'aptitude	11
5.	Critères d'adjudication	11
6.	Structure de l'offre	13
7.	Aspects administratifs	13
	7.1. Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur	13
	7.2. Délai de clôture pour le dépôt des offres et adresse de dépôt des offres.	14
	7.3. Manifestation d'intérêt et réception des documents	14
	7.4. Réponses aux questions	14
	7.5. Mode de procédure	15
	7.6. Soumission à l'accord GATT/OMC ou à un autre accord international	15
	7.7. Examen et rectification des offres	15
	7.8. Communauté de soumissionnaire	15
	7.9. Sous-traitance	15
	7.10. Participation multiple de communautés de soumissionnaires, soumissionnaires uniques et de sous-traitants	15
	7.11. Durée de validité des offres	15
	7.12. Langue des documents	15
	7.13. Langue de la procédure	16
	7.14. Conditions générales	16
	7.15. Conclusion du contrat	16
8.	Autres informations	16
	8.1. Confidentialité	16
	8.2. Clause d'intégrité	16
	8.3. Droits de propriété	16
9.	ANNEXES	17

1. Abréviations

Abréviations	Définition
BTC	Brique en Terre Comprimée
CA	Critères d'Adjudication
CAP	Critères d'Aptitude
CG	Conditions Générales
CHF	Franc Suisse
CV	Curriculum vitae
DDC	Direction de Développement et de Coopération
DERL	Développement Economique Rural et Locale
DFAE	Département Fédéral suisse des Affaires Etrangères
ECO	Capacité économique
FADeC	Fonds d'Appui au Développement des Communes
FIC	Fonds d'Investissement Communal
FIN	Capacité financière
IEM	Infrastructures Economiques et Marchandes
GATT/OMC	General Agreement on Tariffs and Trade (GATT)/Organisation Mondiale du Commerce
GPSC	Gestion de Programme Sensible aux Conflits
GRC	Gestion des Risques de Catastrophe
LMP	Loi Fédérale sur les Marchés Publics
OMP	Ordonnance fédérale sur les marchés publics
ORG	Capacités organisationnelles
PAG	Programme d'Actions du Gouvernement
PC	Proposition de crédit
PDC	Plan de Développement Communal
PDIEM	Programme de Développement des Infrastructures Économiques et Marchandes
PIB	Produit Intérieur Brut
ProDoc	Document de Programme
SPOC	personne de contact
TVA	Taxe sur Valeur Ajoutée

2. Objet du document

Le présent cahier des charges décrit les exigences relatives au mandat concernant le «**Backstopping pour la phase 3 du Programme de Développement des Infrastructures Économiques et Marchandes au Bénin (PDIEM)** ». Il règle la procédure et la forme sous laquelle l'offre doit être remise et constitue, avec les conditions générales du DFAE, la loi fédérale du 21 juin 2019 sur les marchés publics (LMP; RS 172.056.1) et l'ordonnance du 12 février 2020 sur les marchés publics (OMP; RS 172.056.11), la base de la présente procédure.

Dans une procédure sur invitation, au moins trois soumissionnaires doivent, si possible, être invités à présenter une offre et le cahier des charges est en outre publié sur [la plateforme de mandats du DFAE](#). Le marché étant adjugé au soumissionnaire qui présente l'offre la plus avantageuse

La procédure se fonde sur les dispositions de la loi applicables aux accords non soumis aux accords internationaux. Pour les marchés non soumis aux accords internationaux, la loi prévoit une protection juridique secondaire. Cela signifie que les soumissionnaires qui font recours contre une décision relevant du droit des marchés publics ne peuvent demander que la constatation du caractère illicite de cette décision. Un recours n'empêche pas le service adjudicateur de conclure un contrat (pas d'effet suspensif).

3. Objet et contenu du mandat

3.1. Contexte

Le gouvernement béninois, en décembre 2021 a procédé à la réforme du modèle de gouvernance communale en adoptant la loi portant Code de l'Administration Territoriale en République du Bénin. L'objectif principal de la réforme est d'améliorer la gouvernance communale afin de réduire les interférences politiques dans la gestion administrative et des ressources communales, valoriser les potentialités communales et assurer l'efficacité du pilotage et de la gestion communale. Cette orientation émane de la Politique Nationale de Décentralisation et de Déconcentration revue (2021-2030)¹ dont l'objectif est : « à l'horizon 2030, les Communes du Bénin sont des espaces bien gouvernés, à économie prospère pour un développement harmonieux et équilibré du territoire national ». Le manque d'infrastructures et de services publics est palpable dans les départements au nord, frontaliers du Sahel, caractérisés par une pauvreté multidimensionnelle particulièrement marquée. L'extrémisme violent avec des attaques djihadistes a atteint les zones frontalières, et les jeunes en manque de perspectives en sont une proie potentielle. Dans ce contexte de fragilité, la réalisation de nouvelles infrastructures économiques et marchandes (cf. prodoc à l'annexe 5) structurantes en matériaux locaux et leur bonne gouvernance dans de communes vulnérables additionnelles contribuera à dynamiser l'économie locale, accroître les ressources communales et renforcer la résilience contre la dégradation sécuritaire et la prévention de l'extrémisme violent. Le modèle de régie autonome développé par le programme depuis la première phase pour la gestion des infrastructures renforce aussi l'autonomie organisationnelle et d'action des collectivités territoriales. Aussi la valorisation de la maîtrise d'ouvrage communale pour la réalisation des ouvrages en Brique en Terre Comprimée (BTC) et l'utilisation du Fonds d'Appui au Développement des communes (FADeC) pour transférer les ressources aux communes donnent-elles de la visibilité des actions de la Suisse au plan national béninois. La troisième phase du PDIEM qui est en même temps la phase de sortie s'inscrit dans le cadre du renforcement des acquis et de la capitalisation des bonnes pratiques pour la mise à l'échelle nationale. Il est prévu un backstopping qui fournira ponctuellement, durant cette phase, un regard externe et indépendant à l'attention directe de

¹ Document d'orientation stratégique de la décentralisation et de la déconcentration adopté en 2009. Sa révision est intervenue en 2021 pour une orientation de dix ans (2021-2030) avec le soutien de la Suisse et des autres bailleurs du secteur. Validé par les ministères sectoriels, il est en attente d'adoption par le conseil des ministres.

la DDC, pour lui permettre un meilleur pilotage du programme et une stratégie efficace de sortie.

3.2. Préimplication

Des mandataires ont été impliqués pour le backstopping de la phase 2 du programme PDIEM mais n'ont pas été impliqués dans la formulation de la phase 3 ni dans la préparation de ce cahier de charges. Ils peuvent donc participer à l'actuelle procédure sur invitation. En effet, cette mesure concerne les cabinets ACADE Sarl et CAGECT-BC et ses consultants ci-dessous cités. Ils ne sont donc pas exclus en tant que soumissionnaire unique ou sous-traitants.

- M. **Guy Deriaz**, ACADE Sarl.
- M. **David Barro**, CAGECT-BC Sarl.

Tous les autres soumissionnaires qui remplissent les conditions requises sont également invités à présenter une offre. **Le ou la mandataire prend acte du fait qu'il/elle et l'entreprise pour laquelle il/elle travaille sont exclu(e)s, du fait du présent contrat, de la participation à une procédure d'appel d'offres ultérieure – pour l'évaluation (mi-parcours ou finale) du programme PDIEM 3.**

3.3. Objectif

Le backstopping (du mot anglais "backstop" et signifiant filet de sécurité ou barrière de retenue), dans le domaine des projets ou programmes de développement, comprend des activités de conseil, de suivi et d'appui, qui garantissent une certaine continuité (cohérence) du savoir dans une action ou une unité organisationnelle. Pour garantir un regard critique et objectif sur la mise en œuvre, il est important que les mandats de backstopping soient assumés par des consultants extérieurs. Ni un gestionnaire, ni un évaluateur, le backstopper est une instance neutre qui suit le programme durant plusieurs années. Il apporte un regard extérieur, donne des nouvelles idées en utilisant ses connaissances professionnelles du domaine au niveau international et régional, propose des solutions pour adresser les faiblesses et souligne les points forts, sans toutefois s'immiscer dans le déroulement du programme. Il suit certaines questions opérationnelles et conceptuelles bien précises qui ont été définies dès le début, comme par exemple la gestion du savoir ou l'échange d'expériences. Son action contribue au maintien d'un "fil rouge" dans le programme.

Le rôle du backstopper est donc celui d'un interpellateur qui vient échanger avec l'équipe du programme et la questionner sur des points bien particuliers afin d'approfondir les approches et démarches mises en œuvre. Il peut également apporter ses connaissances (personne ressource) sur des points particuliers intéressant le programme. Il intervient de manière constructive et dans une logique de formation. Il s'agira d'un appui à la réflexion critique et objective sur l'opérationnalité du programme et donc un accent beaucoup plus sur le management.

Dans le cadre du PDIEM 3, la DDC au Bénin prévoit un backstopping (du 16.10.2023 au 30.06.2026) comprenant quatre missions, soit une mission par an entre 2023 et 2026. En effet, il s'agira pour le backstopper de faire un suivi technique et stratégique extérieur pour assurer une cohérence, une réflexion critique et des conseils à la DDC sur le PDIEM 3 et accessoirement au partenaire contractuel de mise en œuvre. Une importance spéciale sera mise sur les réflexions concernant la suite des interventions de la DDC en faveur des thématiques liées au PDIEM 3 après cette dernière phase.

3.4. Contenu du mandat

Rôles et responsabilités des consultants :

Il s'agira pour l'équipe de consultants de :

- Apporter des conseils pour le pilotage stratégique et la mise en œuvre globale du PDIEM 3 ;
- Apporter des conseils stratégiques et politiques pour une meilleure compréhension des enjeux sectoriels et thématiques des groupes d'intérêts impliqués dans la mise en œuvre du

programme et leur traduction dans le dialogue politique avec le gouvernement béninois et les diverses parties prenantes ;

- Appuyer la DDC dans le renforcement de l'opérationnalisation des synergies prévues dans le PDIEM 3 ;
- Apporter des avis techniques sur les documents opérationnels (plans annuels, rapports, notes conceptuelles, etc.) des différentes parties prenantes du programme ;
- Apporter des conseils méthodologiques en vue des processus de revue et d'évaluation sur le programme ;
- Proposer des conseils sur une possibilité concrète de la suite des interventions de la DDC dans le secteur en faisant référence à la stratégie de sortie dans la proposition de crédit (PC).

Aussi, les backstoppeurs seront responsables pour la bonne gestion des connaissances à l'interne et assureront une continuité au niveau des analyses, appréciations et conseils qu'ils fournissent.

Profil des consultants

Le backstopping doit se faire par une équipe de deux (02) consultant-e-s (obligatoirement au moins une femme dans l'équipe) composée d'un-e expert-e international-e et d'un-e expert-e national-e béninois-e (ou régional-e / Afrique de l'Ouest). L'expert-e international-e garantit surtout le rôle de fournir une vue externe tandis que l'expert-e national-e ou régional-e montrent des connaissances du contexte du Bénin et de la région Afrique de l'Ouest.

Des compétences et expériences multisectorielles sont importants et concernent les domaines de construction d'infrastructures économiques et marchandes, les matériaux locaux, les énergies vertes, la maîtrise d'ouvrage communale et intercommunale, les modes de gestion, la gestion des déchets etc. Le/La chef-fe d'équipe doit avoir une expérience avérée (preuves à l'appui) d'au moins 15 ans dans le développement d'infrastructures économiques et marchandes en matériaux locaux (si possible en Afrique de l'Ouest) et d'aménagement territorial. L'autre membre de l'équipe doit disposer d'une expérience d'au moins 10 ans. Les deux expert-e-s doivent :

- disposer de connaissances prouvées de l'administration publique, spécifiquement en passation de marchés publics et gestion d'infrastructures d'envergure publique.
- avoir une bonne connaissance du cadre institutionnel de la gouvernance locale et décentralisée du Bénin (les acteurs étatiques et non étatiques et leurs rôles, les espaces de dialogue).
- disposer de capacités prouvées en Gestion de Programme Sensible aux Conflits (GPSC), de capacités d'analyse et de synthèse pour le compte de bailleurs de fonds (références et/ou exemples attendues avec l'offre).
- Disposer d'un réseau d'acteurs et de compétences avérées pour l'accompagnement et l'apprentissage/renforcement des capacités (avec les nouvelles réformes dans le secteur) des partenaires du programme
- disposer d'excellentes capacités rédactionnelles et faire preuve de flexibilité dans le déroulement du présent mandat.

Par ailleurs, l'équipe de consultants doit avoir la maîtrise de la langue française (expression orale et écrite). En d'autres termes, l'équipe de consultants doit pouvoir être en mesure d'établir et de livrer les résultats et les documentations en langue française.

Méthodologie globale indicative

Le mandat se déroulera selon une méthodologie qui permettra de fournir les résultats attendus à la DDC et à son partenaire contractuel de mise en œuvre du programme, mais aussi aux autres parties (communes et intercommunalités) pour un bon dialogue politique, tant aux niveaux micro, méso et macro sur les infrastructures économiques et marchandes (IEMs).

- Le backstopping global commencera par une revue documentaire qui permettra à l'équipe de consultants de prendre connaissance et d'analyser l'évolution du programme depuis son démarrage en juillet 2022.

- Des missions de terrain dans les zones d'intervention du programme (14 sites d'IEM) sont à prévoir, avec des rencontres des acteurs et parties prenantes. La volonté, la disponibilité et la capacité de voyager dans les quatre départements du Nord du Bénin, zone principale du PDIEM, sont donc impératives. Les backstoppeurs retenus se chargeront de proposer une méthodologie détaillée permettant d'atteindre les objectifs ci-dessus mentionnés. Toutefois chaque mission annuelle pourrait faire l'objet de courts termes de référence qui préciseront des objectifs annuels de la mission qui devra débuter par un cadrage (briefing) et se terminer par une restitution (débriefing) à la DDC, au Bénin.
- En plus des missions annuelles de backstopping au Bénin, trois (3) à cinq (5) jours par an sont attendus pour des services d'analyse et d'appréciation sans lien direct avec des missions terrain. Il s'agit des services demandés par la DDC et fournis au fur et à mesure pour recevoir des apports, appréciations ou analyses sur des documents opérationnels et stratégiques. Ce service sera rendu exclusivement par moyen électronique.

Livrables indicatifs attendus

L'équipe de backstopping fournira à la DDC, suite à chaque mission annuelle au Bénin, un rapport-bilans critiques sur les réflexions conceptuelles et opérationnelles conformément aux objectifs et résultats attendus. Les rapports des backstoppeurs fourniront des éléments essentiels permettant d'apprécier (i) le degré d'efficacité du cadre organisationnel et de gestion du programme par les partenaires ; (ii) la qualité et la pertinence des résultats obtenus (ou en cours) en rapport avec l'objectif et les résultats attendus (suivant le cadre logique); (iii) les effets perceptibles en termes d'efficacité et de durabilité ; (iv) le positionnement/la stratégie des autres contributeurs (financiers) ; et (v) les recommandations à prendre en compte pour la suite des interventions ou l'arrêt du financement suisse. Les documents finaux, devront être déposés au Bureau de la Coopération suisse sous forme physique et électronique.

3.5. Quantité estimée pour la mission

Le backstopping s'étendra sur 32,5 mois (du 16.10.2023 - 30.06.2026), à raison d'une mission par an (premier semestre de préférence). La mission se déroulera chaque année suivant un calendrier consensuel établi de concert avec la DDC et les parties prenantes du programme. En plus des missions annuelles de backstopping au Bénin, trois (3) à cinq (5) jours par an sont attendus pour des services d'analyse et d'appréciation sans lien direct avec des missions terrain. Les dates exactes seront définies au fur et à mesure du mandat en tenant compte des disponibilités des acteurs concernés. Les missions et services demandés sont inscrits dans le tableau ci-dessous à titre indicatif. En fonction de l'évolution du programme, le calendrier et son contenu peuvent être actualisés durant le mandat via les termes de référence spécifiques à chaque mission de backstopping comme notifié plus haut.

Année / période	Service(s) demandé(s)	Objectifs	Méthode (s)	Ressources prévus
2023 (16.10.2023 – 31.12.2023) Soit 2,5 mois	1^{ère} mission backstopping Vue externe, input comme élément primaire d'appréciation	- 1 ^{ère} vue d'ensemble de l'approche du programme, ses partenariats et sa stratégie d'intervention - Comparaison avec d'autres approches éprouvées au niveau régional avec des comparaisons sur	- Étude des documents - 1 mission terrain, visites-échanges sur terrain - Rencontres individuelles avec les acteurs / partenaires - Identification des enjeux - Rapport final	2 expert-e-s, 3 jours préparation, max. 10 jours mission terrain, 5 jours rédaction rapport

		<p>des cas concrets réussies</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réflexion générale sur l'orientation globale du programme - Appréciation de la capacité de chaque partie prenante à assumer sa mission dans le programme - Niveau d'application des dispositions prévues dans les plans de développement communaux (PDC) des communes. - Synergies entre le programme et les autres programmes DDC 		
	<p>Études des documents opérationnels et/ou stratégiques sur demande spécifique de la DDC</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse des documents - Appréciation / conseils - Orientation sur les synergies à développer 	<ul style="list-style-type: none"> - Travail Desk - Rapport succinct 	<p>2 expert-e-s, maximum 3 jours</p>
<p>2024 (12 mois)</p>	<p>2ème mission backstopping</p> <p>Vue externe comme input pour la revue à mi-parcours du programme</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi de la 1^{ère} mission de backstopping et de ses recommandations - Vue d'ensemble de l'effectivité et l'efficacité de l'approche et de la stratégie d'intervention appliquée sur PDIEM 3 - Réflexion générale sur l'orientation globale du programme à mi-parcours. - Bilan comme input pour une éventuelle réorientation du programme 	<ul style="list-style-type: none"> - Étude des documents - 1 mission terrain, visites-échanges sur terrain - Rencontres individuelles avec les acteurs / partenaires - Identification des enjeux avec les partenaires. - Rapport final 	<p>2 expert-e-s, 2 jours de préparation, max. 10 jours de mission y compris 1 jours restitution/réflexion avec les acteurs, + 5 jours rédaction rapport</p>

	Études des documents opérationnels et/ou stratégiques sur demande spécifique DDC	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse des documents - Appréciation / conseils - Orientation sur les synergies à développer 	<ul style="list-style-type: none"> - Travail Desk - Rapport succinct 	2 expert-e-s, maximum 5 jours
2025 (12 mois)	3ème mission backstopping Vue externe en vue de l'évaluation externe et en vue de planification d'une phase suivante	<ul style="list-style-type: none"> - Vue d'ensemble des résultats (outcomes, outputs et processus) - Analyse des approches et des stratégies d'intervention - Comparaison avec d'autres approches éprouvées - Réflexion générale sur l'orientation globale du programme - Input pour revue finale. 	<ul style="list-style-type: none"> - Étude des documents - 1 mission terrain, visites-échanges sur terrain - Rencontres individuelles avec les acteurs / partenaires - Identification des enjeux - Participation aux atelier de la planification - Rapport final 	2 expert-e-s, 2 jours préparation, max. 10 jours mission terrain y compris 1 jour restitution, 5 jours atelier de planification + rédaction rapport
	Études des documents opérationnels et/ou stratégiques sur demande spécifique DDC	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse des documents - Appréciation / conseils 	<ul style="list-style-type: none"> - Travail Desk - Rapport succinct 	2 expert-e-s, maximum 5 jours
2026 (01.01.2026 – 30.06.2026) Soit 6 mois	4ème mission backstopping Vue externe en vue de la capitalisation des acquis de la phase 3	<ul style="list-style-type: none"> - Vue d'ensemble de l'effectivité et l'efficacité de l'approche et de la stratégie d'intervention appliquée - Réflexion générale sur l'orientation globale du programme pour la suite des interventions de la DDC - Bilan comme input pour une éventuelle phase suivante du programme. 	<ul style="list-style-type: none"> - Etude des documents - Visites-échanges sur terrain - Rencontres avec les acteurs / partenaires - Identification des enjeux avec les partenaires - Rapport final de capitalisation 	2 expert-e-s, 2 jours préparation, max. 10 jours mission terrain y compris 1 jour restitution, 5 jours atelier de capitalisation+ rédaction rapport
	Études des documents opérationnels et/ou stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse des documents - Appréciation / conseils 	<ul style="list-style-type: none"> - Travail Desk - Rapport succinct 	2 expert-e-s, maximum 3 jours

	sur demande spécifique DDC			
Total		-	-	2 experts, max 170 hommes-jours*

*Le soumissionnaire fournira une répartition détaillée des nombres de jours entre consultant-e-s et par année.

La dernière mission du backstopping n'est pas considérée comme l'évaluation externe ordinaire du programme, mais comme une capitalisation sommaire des acquis. Il est prévu d'utiliser les appréciations et orientations faites par le backstopping pour la planification de la suite des interventions de la DDC liées au programme.

L'offre financière doit être déposée en CHF et hors TVA selon le format en annexe 4.a offre financier mandat type B ou 4.b offre financier mandat type A (pour soumissionnaires de pays OECD) ou 4.c offre financière pour mandats locaux (pour soumissionnaires de pays non OECD) en FCFA (Taux de change : 1CHF=625FCFA). Il convient de faire figurer les prestations suivantes pour chaque année et de façon globale : honoraires des experts, perdiems, frais de déplacement, frais de coordination ou de gestion de l'équipe, autres frais important tels que assurances, ateliers, charges sociales, douane, etc. Aucune rémunération n'est versée pour la soumission de l'offre.

3.6. Echancier

Dates / délais	Activités
05 Juillet 2023	Invitation de minimum 3 soumissionnaires et publication du mandat sur la plateforme de mandats du DFAE avec une annonce additionnelle sur www.cooperation-suisse.admin.ch/benin/ et www.facebook.com/CooperationSuisseBenin/
11 Juillet 2023	Expression d'intérêt de soumettre une offre par courriel à dede.abiassi@eda.admin.ch avec copie à bertin.kokouvi@eda.admin.ch
14 Juillet 2023	Délai pour la transmission des questions par courriel à dede.abiassi@eda.admin.ch avec copie à bertin.kokouvi@eda.admin.ch
20 Juillet 2023	Délai pour les réponses à tous les soumissionnaires intéressés
10 Août 2023	Dépôt des offres
14 Août 2023	Envoi des accusés de réception des offres reçues
Mi Août à Mi Septembre 2023	Evaluations des offres soumises
Fin Septembre 2023	Adjudication du mandat et information des soumissionnaires dont les offres n'ont pas été retenues
Début Octobre 2023	Signature de contrat
16 Octobre 2023	Début du mandate

4. Critères d'aptitude

Les critères d'aptitude énumérés dans l'annexe CAP doivent être intégralement respectés, sans restriction ni modification, et être assortis des moyens de preuve lorsque l'offre est présentée. Dans le cas contraire, il ne sera pas entré en matière sur cette dernière.

La confirmation du respect des critères d'aptitude doit être donnée dans l'«Annexe CAP : Confirmation des critères d'aptitude et documents à soumettre ».

Seuls les soumissionnaires et offres qui satisfont toutes les exigences formelles et remplissent les critères d'aptitude sont évalués sur la base des critères d'adjudication. Les autres soumissionnaires et offres sont exclus de la suite de la procédure.

5. Critères d'adjudication

Le tableau ci-dessous offre un aperçu des critères d'adjudication évalués (CA) ainsi que de leur pondération.

CA	Critères d'adjudication	Pondération
	Proposition technique	75%
CA1	Qualification des collaborateurs appelés à intervenir dans le cadre du mandat (CVs)	45%
CA1.1	Qualification de l'équipe proposée pour la mission : <ul style="list-style-type: none"> - un-e expert-e international-e avec au moins 15 ans dans le développement d'infrastructures économiques et marchandes en matériaux locaux (si possible en Afrique de l'Ouest) et d'aménagement territorial et un-e expert-e national-e béninois-e (ou régional-e / Afrique de l'Ouest) avec au moins 10 ans d'expérience - connaissances prouvées de l'administration publique, spécifiquement en passation de marchés publics et gestion d'infrastructures d'envergure publique - bonne connaissance du cadre institutionnel de la gouvernance locale et décentralisée du Bénin (les acteurs étatiques et non étatiques et leurs rôles, les espaces de dialogue) 	60%
CA1.2	Compétences et expériences (avec preuve) multisectorielles sont importants et concernent les domaines des Infrastructures économiques et marchandes, les matériaux locaux, les énergies vertes, la maîtrise d'ouvrage communale et intercommunale, les modes de gestion, la gestion des déchets.	20%
CA1.3	Capacités prouvées en Gestion de Programme Sensible aux Conflits (GPSC), de capacités d'analyse et de synthèse pour le compte de bailleurs de fonds (références et/ou exemples attendues avec l'offre)	10%
CA1.4	Qualification du soumissionnaire pour la coordination de la mission : Personne responsable des tâches et responsabilité par rapport à la mission	10%
CA2	Compréhension du mandat et approche générale	20%
CA2.1	Compréhension générale du mandat et approche proposée pour le mandat	30%
CA2.2	Appréciation et discussion analytique de la stratégie d'intervention et de l'approche pour la réalisation des principales tâches mentionnées dans ce document	40%
CA2.3	Outils proposés pour la mise en œuvre de la mission	10%
CA2.4	Approche proposée pour la collaboration et coordination entre les consultants et dispositions prises pour s'assurer du respect des principes de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption	10%

CA2.5	Proposition méthodologique pour la prise en compte du genre et du GPSC dans les activités liées aux programmes	10%
CA3	Démarche et organisation	10%
CA3.1	Dispositif de mise en œuvre : Agenda de mise en œuvre de la mission, Activités proposées pour la mission, Rationalité de l'organisation/structure proposée, cohérence du partage de responsabilités, complémentarité de l'équipe, couverture des aspects d'intervention des deux programmes.	100%
CA4	Proposition financière	25%
CA4.1	<p>Prix total</p> <p>L'offre financière doit être déposée en CHF et hors TVA au moyen du formulaire de budget figurant l'annexe 4.a ou 4.b ou bien en FCFA (taux de change 1CHF=625FCFA) suivant l'annexe 4c.</p> <p>Les prestations suivantes doivent y figurer : honoraires des experts, perdiems, frais de déplacement, frais de coordination ou de gestion de l'équipe, autres frais important tels que assurances, ateliers, charges sociales, douane, etc.</p> <p>Il convient en outre de présenter une colonne pour le budget par année et une colonne pour le budget compilé sur la durée du mandat (16.10.2023 - 30.06.2026).</p> <p>Evaluation du prix :</p> <p>Le montant total (hors TVA) sera évalué à l'aide de la formule suivante (Prestation de base + Prestations en option) :</p> $\text{Score} = M \times \left(\frac{P_{\min}}{P} \right)^2$ <p>P = Prix de l'offre à évaluer P min = Prix de l'offre la plus avantageuse Max. Points = 5</p>	85%
CA4.2	Clarté de la proposition, caractère complet de la structure des coûts, estimation réaliste des coûts, planification financière / structure des coûts : répartition sur différents axes (conseil, études, ateliers, missions ...)	15%
Total		100%

Les critères d'adjudication (CA) seront évalués selon le tableau ci-après :

Note	Niveau de satisfaction et de qualité des critères	
0	Non évaluable	<ul style="list-style-type: none"> Données non pertinentes
1	Très mauvais	<ul style="list-style-type: none"> Données insuffisantes Qualité des données extrêmement médiocre
2	Mauvais	<ul style="list-style-type: none"> Données sans rapport suffisant avec le programme Qualité des données médiocre
3	Normal, moyen	<ul style="list-style-type: none"> Données correspondant aux exigences de l'appel d'offres Qualité des données appropriée
4	Bon	<ul style="list-style-type: none"> Données remplissant bien les exigences Bonne qualité des données
5	Très bon	<ul style="list-style-type: none"> Données contribuant clairement à la réalisation des objectifs Excellente qualité des données

6. Structure de l'offre

Afin de pouvoir procéder à l'évaluation rapidement et de manière équitable, le soumissionnaire doit respecter la structure suivante pour présenter son offre.

Chapitre	Description	Nombre maximum de pages*	CAP/ CA ²
00	Lettre d'accompagnement avec signature(s) et documents justifiant des capacités économiques / financières / organisationnelles	1	CAP1
01	Annexes CAP : Confirmation des critères d'aptitude et documents à soumettre	Annexe	CAP1-CAP9
02	Déclaration « Preuve du respect des conditions de participation » établi par la Conférence des achats de la Confédération CA ET Formulaire «conformément à l'art. 29c de l'ordonnance instituant des mesures en lien avec la situation en Ukraine» établi par le Secrétariat d'Etat à l'économie SECO	Annexe	CAP2
03	Formulaire « Informations du soumissionnaire »	Annexe	CAP3
04	Acceptation des conditions générales et du code de conduite	Annexe	CAP4
05	Informations sur le statut juridique	Annexe	CAP5
06	Confirmation écrite des expériences – Références techniques	Annexe	CAP6
07	Preuve des ressources en personnel	Annexe	CAP7
08	Coordonnées de la personne de contact (SPOC)	Annexe	CAP8
09	Documentation vérifiable relative aux connaissances linguistiques	Annexe	CAP9
	Proposition technique		
10	Qualification des collaborateurs appelés à intervenir dans le cadre du mandat (CV)	8	CA 1
11	Compréhension du mandat et approche générale	3	CA2
12	Démarche et organisation de mise en œuvre	4	CA3
	Proposition financière		
13	Offre financière selon le formulaire budgétaire en annexe 4.a (mandat type B) en CHF et hors TVA ou 4.b (Mandat type A) en CHF et hors TVA ou 4.c (mandat local) en FCFA (taux de change 1CHF=625FCFA) et hors TVA. Il convient en outre de présenter un budget montrant des colonnes par année et une colonne montrant le budget compilé sur la durée du mandat (16.10.2023 à 30.06.2026)		CA 4

*Les documents justificatifs devront être mis en annexe.

7. Aspects administratifs

7.1. Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur

Département Fédéral des Affaires Etrangères (DFAE)

² Critères d'aptitude (CAP) et critères d'adjudication (CA)

Direction du Développement et de la Coopération (DDC)
Bureau de la Coopération suisse au Bénin
08 B.P. 0123, Cotonou, République du Bénin

www.cooperation-suisse.admin.ch/benin
Email : cotonou@eda.admin.ch

7.2. Délai de clôture pour le dépôt des offres et adresse de dépôt des offres.

L'offre complète doit être envoyée en **langue française** au plus tard le **10 Août 2023 à 17h00 (heure de Cotonou)** à l'adresse ci-après avec la mention

« A NE PAS OUVRIR »

"Offres pour le Backstopping du PDIEM-3"

Bureau de coopération à Cotonou

Lot 117, Zongo Ehuzu, Rue du PNUD
08 B.P. 0123, Cotonou, République du Bénin

L'offre signée (signatures originales non copiés) doit être présentée en 04 exemplaires.

OU

En format PDF par courrier électronique à elisabeth.pitteloud@eda.admin.ch

Les offres reçues en retard ne peuvent pas être prises en considération. Elles seront renvoyées au soumissionnaire.

L'e-mail doit mentionner **"Offres pour le Backstopping du PDIEM-3"** dans la ligne de référence. Et les soumissionnaires doivent confirmer dans le courriel la force obligatoire de l'offre.

La réception des offres soumises par courrier électronique fera l'objet d'un accusé de réception par courrier électronique le **14 Août 2023**.

Le soumissionnaire doit s'assurer dans tous les cas qu'il dispose de la preuve de remise de l'offre dans les délais.

7.3. Manifestation d'intérêt et réception des documents

Les soumissionnaires intéressés peuvent faire acte de candidature jusqu'au **11 Juillet 2023** par courriel aux adresses mails indiqués ci-dessus. Ils reçoivent en retour les documents qui complètent le présent cahier des charges.

7.4. Réponses aux questions

Aucun renseignement n'est délivré individuellement. Les questions éventuelles peuvent être posées jusqu'au **14 Juillet 2023** à l'adresse suivante : dede.abiassi@eda.admin.ch avec copie à bertin.kokouvi@eda.admin.ch

Les questions transmises au-delà de cette date ne seront plus traitées. Les réponses sont adressées par courriel à tous les soumissionnaires qui ont fait acte de candidature le **20 Juillet 2023**.

7.5. Mode de procédure

Les marchés publics sont passés sur invitation conformément à la loi fédérale sur les marchés publics du 21 juin 2019, OB, SR 172.056.1.

Il n'est pas possible de contester l'adjudication.

7.6. Soumission à l'accord GATT/OMC ou à un autre accord international

Non : il s'agit d'un marché public conformément à l'annexe 5, ch. 1, let. d, LMP. Les décisions relatives à ces marchés ne sont pas sujettes à recours.

7.7. Examen et rectification des offres

L'examen des offres est effectué conformément à l'art. 38 LMP. La rectification des offres intervient uniquement selon les conditions et en fonction de l'art. 39 LMP et sur demande explicite de l'adjudicateur.

7.8. Communauté de soumissionnaire

Les communautés de soumissionnaires sont autorisées. Si le DFAE passe le contrat avec plusieurs prestataires (consortium), toutes les parties doivent le signer et désigner une personne autorisée à représenter le consortium dans ses rapports avec la DDC. Le représentant est expressément autorisé à agir pour le compte des membres du consortium. Les membres du consortium sont conjointement et solidairement responsables. Le soumissionnaire dresse une liste de tous les membres en spécifiant leurs rôles respectifs.

7.9. Sous-traitance

La sous-traitance est admise sous réserve de l'accord de l'adjudicateur. Si le soumissionnaire fait appel à des sous-traitants pour l'exécution des prestations, il conserve la responsabilité générale du projet. Il indique les noms et les rôles de tous ses sous-traitants dans l'annexe 2 « Informations sur le soumissionnaire ». Les sous-traitants sont autorisés à participer à plusieurs offres pour le même mandat.

Le mandataire ne peut conclure un contrat de sous-traitance pour tout ou partie du présent contrat qu'après avoir obtenu l'accord écrit du mandant. Le sous-traitant et son personnel doivent remplir les conditions du présent contrat et de ses annexes. Le mandant n'engage sa responsabilité qu'à l'égard du mandataire. Le mandataire qui sous-traite tout ou partie du présent contrat répond seul des actes du sous-traitant. La prestation caractéristique doit en principe être fournie par le soumissionnaire principal.

7.10. Participation multiple de communautés de soumissionnaires, soumissionnaires uniques et de sous-traitants

Les membres de communautés de soumissionnaires sont autorisés à participer exclusivement à une seule offre. Le soumissionnaire dresse la liste de tous les membres et leurs rôles.

Les soumissionnaires uniques sont autorisés à participer exclusivement à une seule offre.

Les sous-traitants sont autorisés à participer à différentes offres.

7.11. Durée de validité des offres

180 jours à compter du délai de réception des offres.

7.12. Langue des documents

Les documents d'appel d'offres sont disponibles en **Français**.

7.13. Langue de la procédure

La présente procédure est menée en **Français**. Cela signifie que toutes les déclarations faites par le pouvoir adjudicateur doivent être au moins dans cette langue.

7.14. Conditions générales

Les conditions générales (CG) du DFAE pour mandats de services (type A et type B) – version mai 2021 ou les conditions générales (CG) du DFAE pour les mandats locaux – version mai 2021 sont réputées acceptées par le mandataire dès la soumission de son offre.

7.15. Conclusion du contrat

Le contrat est conclu sous réserve de l'approbation des crédits par le DFAE.

8. Autres informations

8.1. Confidentialité

Les parties traitent de manière confidentielle tous les faits et informations liés au contrat qui ne sont pas publics ni accessibles au public. En cas de doute, les faits et informations doivent être traités de manière confidentielle. Les parties s'engagent à prendre toutes les mesures économiques, techniques et organisationnelles que l'on peut raisonnablement attendre d'elles afin que les informations et les faits confidentiels ne soient pas accessibles à des tiers non autorisés et ne parviennent pas à leur connaissance.

Il n'y a pas violation de l'obligation de garder le secret lorsque l'adjudicateur transmet des informations confidentielles au sein de son propre groupe (ou au sein de l'administration fédérale) ou aux tiers auxquels il fait appel. Pour ce qui est du soumissionnaire, il n'y a pas violation de l'obligation de garder le secret lorsque la transmission est nécessaire à l'exécution du contrat ou lorsque des dispositions du contrat sont transmises au sein de son propre groupe.

Sans autorisation écrite de l'adjudicateur, le soumissionnaire ne peut se prévaloir d'une collaboration, en cours ou achevée, avec l'adjudicateur, pas plus qu'il ne peut indiquer l'adjudicateur comme référence.

Les parties imposent l'obligation de garder le secret à leurs collaborateurs, à leurs sous-traitants, à leurs fournisseurs et aux autres tiers auxquels elles font appel.

8.2. Clause d'intégrité

Le soumissionnaire et l'adjudicateur s'engagent à prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter la corruption. Ils s'abstiennent en particulier d'offrir ou d'accepter de l'argent ou tout autre avantage.

Si le soumissionnaire viole cet engagement, il doit verser une peine conventionnelle à l'adjudicateur. Le montant de cette peine s'élève à 10 % de la valeur du contrat, mais à 3000 francs au moins par infraction.

Le soumissionnaire prend note du fait que tout manquement au devoir d'intégrité entraîne en principe l'annulation de l'adjudication ainsi que la résiliation anticipée du contrat par l'adjudicateur pour juste motif.

Les parties s'informent de tout fait de corruption fondé sur des soupçons raisonnables.

8.3. Droits de propriété

Tous les droits de propriété nés de la réalisation du mandat passent à l'adjudicateur.

9. ANNEXES

N°	Annexes
Annexe CAP	Confirmation des critères d'aptitude et documents à soumettre
1	1.a. Formulaire « Preuve du respect des conditions de participation » 1.b. Formulaire établi par le Secrétariat d'Etat à l'économie SECO
2	2.a Formulaire « Informations du soumissionnaire avec Consortium » 2.b Formulaire « Informations du soumissionnaire sans Consortium »
3	3.a. Conditions générales (CG) pour les mandats de services du Département fédéral des affaires étrangères DFAE (type A et B) – version mai 2021 ET/OU Conditions générales (CG) du DFAE pour les mandats locaux – version mai 2021 3.b. Code de conduite pour les partenaires contractuels du DFAE
4	Formulaire offre financière 4.a Formulaire offre financière Type B - pour les entités juridiques et les personnes indépendantes 4.b Formulaire offre financière Type A 4.c Formulaire offre financière pour les mandats locaux
5	Document de Programme – PDIEM 3 (2022-2026)